



ENGAGEZ VOUS : SOUTENEZ LA RESTAURATION COMPLÈTE DE LA CATHÉDRALE

FOIRE AUX QUESTIONS :

- **Je pensais que Notre-Dame avait rassemblé suffisamment d'argent après l'incendie, que reste-t-il de la collecte de 2019 ?**

Le montant de 140 millions d'euros restant à l'issue de la réparation des dégâts de l'incendie et de la réouverture en 2024 constitue une somme importante encore disponible grâce à la tenue des budgets des travaux conduits depuis 2019, mais qui ne sera pourtant pas suffisante pour mener à bien toutes les restaurations nécessaires pour une restauration complète de la cathédrale, qui était en mauvais état lorsque l'incendie l'a frappée.

- **Je pensais que la restauration était terminée, que reste-t-il à financer ?**

Les 5 années de travaux ont permis la reconstruction de la cathédrale et sa réouverture, après 2019. Il reste désormais à restaurer les dégradations non liées à l'incendie : les grandes roses, les façades du transept, les élévations extérieures nord et sud de la nef, les tour et leurs chimères, les vitraux des chapelles, le presbytère et les opérations complémentaires (locaux techniques, sécurité incendie des beffrois, système de filtration).

- **Pourquoi soutenir la restauration complète de la cathédrale ?**

Soutenir la restauration complète de la cathédrale, c'est contribuer à une étape décisive visant à lui rendre toute sa splendeur. C'est aussi associer le nom de votre entreprise à un projet emblématique, reconnu pour l'exemplarité de sa gestion et son rayonnement international. Votre engagement participe à une aventure porteuse de sens et de valeurs — excellence des savoir-faire, unité, transmission — tout en soutenant la formation de nouvelles générations d'artisans. Enfin, il vous permet de bénéficier d'une reconnaissance à la hauteur de votre contribution.



- **Mon don est-il éligible à une déduction fiscale ?**

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt :

- sur le revenu (IR) à hauteur de 60 % du don dans la limite de 20% de votre revenu imposable ;
- sur la fortune immobilière (IFI) à hauteur de 75% et dans la limite de 50 000€.

En cas de dépassement l'excédent peut être reporté sur les cinq exercices suivants (loi du 1er août 2003).

Montant de votre don	montant de la déduction fiscale (66%)	coût réel
500 €	330 €	170 €
5 000 €	3 300 €	1 700 €
10 000 €	6 600 €	3 400 €



VOTRE RÉSIDENCE FISCALE EST A L' ÉTRANGER

VOUS RESIDEZ DANS UN PAYS MEMBRE DU RÉSEAU GIVING EUROPE

Si votre résidence fiscale est située dans l'un des pays d'Europe partenaire, vous pouvez soutenir la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris tout en bénéficiant des avantages fiscaux prévus par la législation de votre pays, grâce au réseau Giving Europe.

- Faites un don via la page dédiée du réseau Giving Europe en sélectionnant votre pays de résidence dans la liste proposée : [lien d'accès ici](#)
- Si votre pays de résidence n'apparaît pas dans la liste pour toute question concernant la déduction fiscale, contactez directement le référent en allant sur l'annuaire des fondations partenaires : [lien d'accès ici](#)
- ou contactez notre service mécénat : mecenat@rndp.fr

VOTRE ENTREPRISE EST SITUÉE AUX ÉTATS-UNIS

Si votre entreprise est localisée aux Etats-Unis, et que vous souhaitez contribuer à la reconstruction et à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, vous pouvez rejoindre les Friends of Notre-Dame de Paris. Créée en 2017 et pleinement mobilisée depuis l'incendie du 15 avril 2019, cette organisation a but non lucratif agit en étroite collaboration avec l'établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris, afin de soutenir efficacement les travaux de reconstruction. Fidèle à sa mission de préservation de ce chef-d'œuvre majeur de l'architecture gothique, elle rassemble tous les donateurs américains désireux de participer, à leur mesure, à la sauvegarde, à la restauration et à la transmission de Notre-Dame de Paris.

En tant qu'entreprise installée aux Etats-Unis, votre don peut s'inscrire dans le cadre de la législation fiscale américaine (statut 501(c)(3)), vous permettant de bénéficier des dispositions en vigueur.

[Je découvre les
Friends of Notre-Dame de Paris](#)

